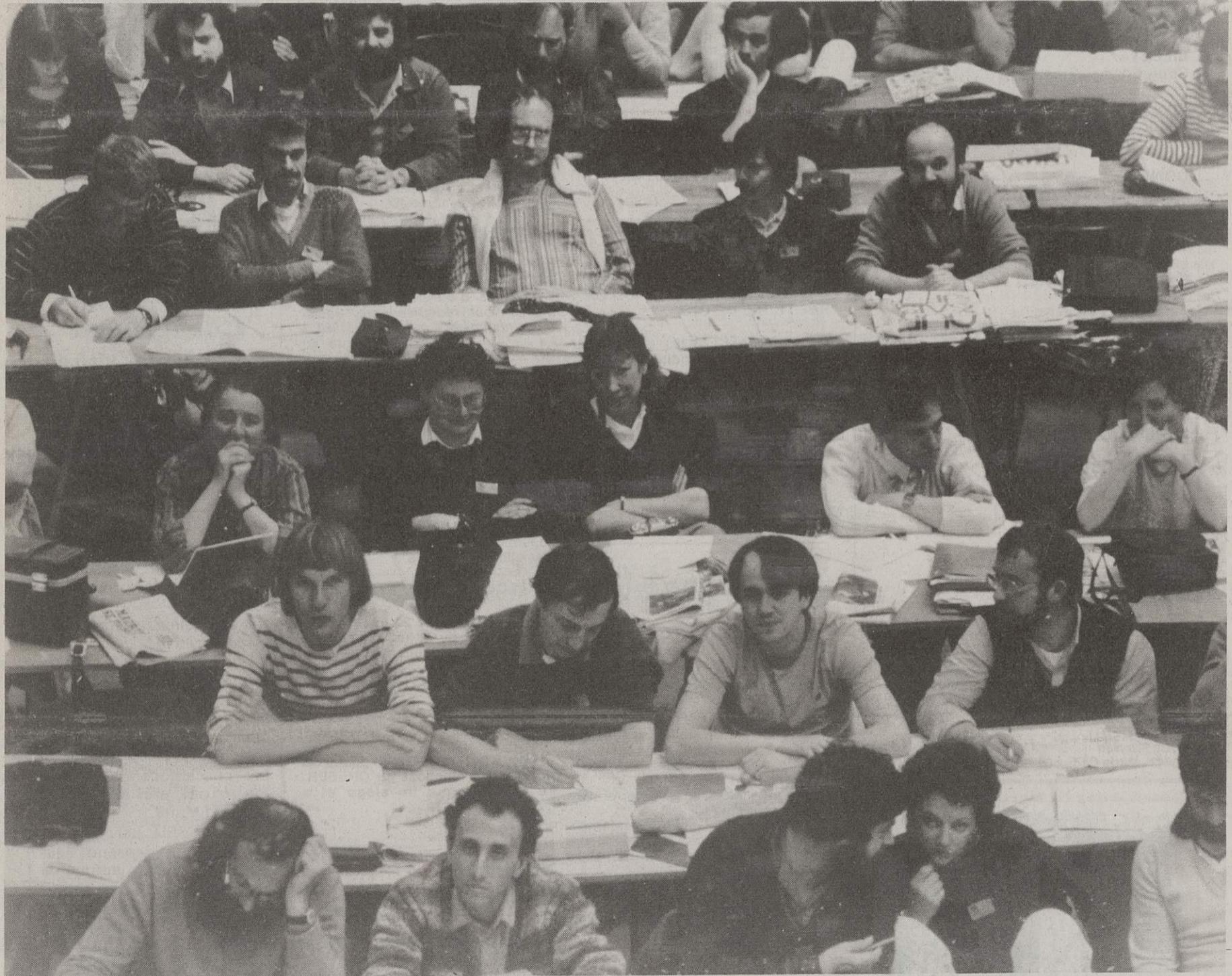


24-28 mai

Premier Congrès fédéral



## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les récentes manifestations visaient à empêcher le renouveau de l'enseignement supérieur. Il faut combattre les idées fausses qui circulent (p. 4)

## CONGRES FEDERAL

Il a permis de confirmer des revendications en débat mais a aussi défini la trame de nos futurs travaux (p. 3)

## NOTATION DES FONCTIONNAIRES

La décision de noter revient maintenant à chaque ministère. A nous de saisir cette nouvelle disposition pour en finir avec l'inspection (p. 7)

## Couleurs du temps

Le rose et le bleu sont toujours de mise en Lozère. Pour participer au mouvement, si vous êtes institutrice il vous faut employer un formulaire bleu, un rose si vous êtes institutrice. Nos camarades de Lozère pensaient supprimer facilement cette clause. C'était oublier l'attachement de l'IA à nos bonnes vieilles traditions. Sexisme quand tu nous tiens.

## SOMMAIRE

A NOTER .....	2
BILLET	
Couleurs du temps .....	2
SU A LU	
Changement social en France et en Europe ? .....	2
CONGRES	
Renforcer les liens entre la Fédération et les syndicats .....	3
LE POINT SUR	
La bataille autour du projet de loi Savary .....	4
ACTION ET LUTTES	
Bac 84 : des évolutions à petits pas .....	5
7 juin : journée nationale d'action dans la recherche .....	7
Notation des fonctionnaires : une avancée importante .....	7
PUBLICITE .....	6
DEBATS-COMBATS	
La « culture » technique .....	8

Directeur : J. George  
Rédactrice en chef : Danièle Franco  
C.P.P.A.P. n° 440  
D 73 du 2.4.73 ISSN 0337-7725  
Abonnement : 120 F

Fédération des Syndicats Généraux de l'Education nationale et de la Recherche publique.  
(SGEN-CFDT)  
5 rue Mayran  
75442 - Paris Cedex 09



Papier recyclé

— guide —

1982  
L'ANNÉE  
SOCIALE

cfdt

SYROS

Prix : 39 F

## Second degré

### • REPORT DE STAGE

Les candidats admis aux épreuves théoriques des CAPES et CAPET, session 83, ont la possibilité d'obtenir un report de stage pour préparer l'agrégation — voir BO n° 19

### • CAPES ET AGREGATION

Les arrêtés du 11 mai 83 annulent et reportent certaines épreuves de l'agrégation de lettres modernes et des CAPES d'allemand et d'espagnol — voir BO n° 20

### • CE — CPE

La note n° 83-197 du 10 mai 1983 précise les conditions et les modalités de première affectation des CE et CPE stagiaires au titre de la rentrée 1983-84 — BO n° 20

### • BACCALAUREAT

Le décret n° 83-369 du 4 mai 1983 modifie le décret de 1962 portant sur le baccalauréat — BO n° 20.

## Orientation

### • ACCES AU CORPS DE DIRECTEURS DE CIO

La circulaire n° 83-200 du 16 mai 1983 précise les conditions exceptionnelles d'accès au corps de directeurs de centre d'information et d'orientation et conseillers d'orientation, en faveur de certains agents non titulaires p. 1631-1637 du BO n° 20.

## LEP

### • ENQUETE SUR LA MIXITE DES COURS D'EPS DANS LE SECOND DEGRE

NS 83.193 du 5/05/83. BO n° 19 du 12/05/83.

### • RECRUTEMENT DES PTCT ET DES P.CET

Répartition par discipline et spécialité des places mises aux concours organisés en 1983 pour le recrutement des PTCT et des P.CET  
 — PT CT : Concours externe 28  
 Concours interne 102  
 — P.CET PEG : Concours externe 639 Concours interne 426  
 — PEPT : Concours externe 198 Concours interne 132  
 — PEPP : Concours externe 1 011 Concours interne 2 464  
 Arrêté du 2 mai 1983 — BO n° 21 du 26/05/83

## Supérieur

### • COMMISSIONS DE SPECIALITE ET D'ETABLISSEMENT

### • CONSEIL SUPERIEUR DES UNIVERSITES

## Nouveaux retraités

### AVEZ-VOUS FAIT CONNAITRE VOTRE NOUVELLE SITUATION AU SGEN ?

Dans la négative, adressez sans retard le talon réponse ci-dessous à la branche nationale des Retraités.

Cela vous permettra

— de prendre place dans le fichier « retraités ».

— de recevoir la presse spécifique ;

— de bénéficier de la prorogation de votre cotisation SGEN-CFDT

de l'année scolaire 82-83 jusqu'au 31 décembre 1983. Vous trouverez

le barème des cotisations pour l'année civile 1984 (nettement

moins élevé que pour les actifs) dans le bulletin « RETRAITES SGEN » n° 17 qui paraîtra en dé-

cembre.

Talon à compléter et à retourner à SGEN-CFDT (Retraités) 5 rue Mayran — 75442 PARIS Cedex 09.

M. Mme Melle .....

Prénom .....

a pris (ou compte prendre) sa cessation anticipée d'activité ou sa retraite le .....

Désire recevoir .....

• Spécial nouveaux retraités

• la presse Retraités SGEN et CFDT

• a payé sa cotisation 82-83 au SGEN du département de .....

ou au SGEN-CNRS ou INSERM.

Adresse de retraite (à partir du)

M. Mme Melle .....

Rappelez éventuellement votre

adresse précédente .....

A .....

le .....



## Changement social en France et en Europe ?

C'est sur ce thème que la revue *CFDT Aujourd'hui* a organisé un colloque les 14 et 15 octobre 1982, qui a réuni des hommes politiques, des intellectuels et des responsables de la CFDT.

Quatre grands thèmes ont structuré les travaux de ce colloque :

- « s'attaquer au chômage,
- réduire les inégalités,
- les rapports du mouvement syndical et de l'Etat,
- quel syndicalisme, quelle intervention des travailleurs pour affronter les défis du changement ? »

Les conclusions de ce colloque ont été tirées par Edmond Maire.

Le livre, édité par les Editions Syros, reprend également les débats autour de chaque thème. Cela constitue une bonne série de témoignages sur nos débats actuels. Une bonne référence pour qui souhaite approfondir le contexte dans lequel s'inscrit aujourd'hui notre démarche syndicale.

Un livre riche en contributions diverses qui, s'il en était besoin, montre l'ampleur des problèmes à résoudre et permet de s'oxygénérer, de procéder à un brassage de la réflexion et d'enrichir le débat interne.

*Changement social en France et en Europe ?* aux Editions Syros. En librairie 65,55 F, sur commande à Montholon Services, prix franco 69 F.

# Renforcer les liens entre la fédération et les syndicats

Le premier congrès de notre fédération des syndicats SGEN-CFDT a fait franchir un pas important à notre organisation. Pour la première fois, nos débats sur l'orientation ont été organisés autour d'une Résolution générale, amendée et enrichie par les syndicats. Cette formule a permis une participation plus importante qu'aux précédents congrès où les délégués ne pouvaient se prononcer que pour ou contre une orientation préalablement définie par des équipes candidates.

Sans résumer le débat sur les amendements — (cf. le prochain SU) — il est utile de préciser que le congrès a confirmé ou « tranché » des positions ou revendications en débat depuis plusieurs mois dans notre organisation : le service des personnels enseignants avec refus de la logique actuelle des maxima de service — la politique salariale accordant une priorité aux bas salaires, notamment par une progression du pouvoir d'achat — le recrutement régional, la problématique des moyens...

Mais le Congrès a aussi défini quel-

ques principes qui devront constituer la trame de nos travaux pour les trois ans à venir : corps unique des personnels non-enseignants, commission d'évaluation de l'activité des équipes, des services ou des établissements ; formation permanente ; ouverture des établissements scolaires et universitaires ; libre choix par les usagers de l'établissement dans le cadre d'un district scolaire ; pouvoir dans les établissements.

La question qui se pose alors est celle-ci : comment les sections et leurs adhérents, les syndicats, pourront-ils contribuer à affirmer, préciser nos revendications ?

Tout d'abord, il apparaît nécessaire de renforcer les liens entre la fédération et les syndicats. Plusieurs outils sont à notre disposition : le Conseil fédéral et les commissions qu'il mettra en place et le plan de travail qui doit être le lieu de l'articulation des travaux des deux premiers avec l'activité des syndicats. Il faut rappeler ici l'enjeu que représente le fonctionnement de ces commissions auxquelles pourront participer les syndicats en fonction de

## LES VOTES

	Activité	Résolution
Pour	52,78 %	54,93 %
Contre	32,20 %	29,82 %
Abstentions	15,02 %	15,25 %

leurs besoins et des réalités du terrain qu'ils auront à apporter.

Ensuite, il nous faut redire que l'élaboration des positions, même au niveau des sections syndicales, n'a de sens que si elle se mène conjointement avec l'activité journalière de ces sections. Ne confondons pas syndicalisme et bureau d'études.

En effet, plus qu'hier, le débat social, la confrontation deviennent des enjeux pour le changement et ce débat, cette confrontation commencent dès le niveau de la section syndicale.

Aujourd'hui, ces deux éléments sont bien au cœur de l'action syndicale. Ils sont une condition importante de la réussite de notre syndicalisme de

priorités, de solidarité, que nous voulons affirmer par nos propositions sur les transformations à entreprendre.

La période écoulée n'a pas toujours permis aux adhérents du SGEN-CFDT de s'approprier les positions de l'organisation. Il nous faudra nous y attacher. Cette appropriation se fera par la contribution de tous, par l'échange et la confrontation entre les sections au sein des syndicats, entre les syndicats dans et avec leur fédération. Les possibilités de changement ouvertes depuis le 11 mai 81 méritent bien une mobilisation et un effort militant de tous. Le succès des transformations est à ce prix.

Michel VERGNOLLE

## Élection au Conseil Fédéral

Le Conseil Fédéral comprend 53 membres répartis en 3 collèges :

### Ont été élus :

#### Collège des structures

Arnold BAC	Seine-St-Denis	1507	81,54 %
Michel BESSON	Bouches-du-Rhône	1404	75,97 %
Pierre CERIZAY	Seine-et-Marne	1390	75,21 %
Francis CORCY	Aisne	1531	82,84 %
Anne-Marie DAVID	Bas-Rhin	1629	88,14 %
Jacques DEBARRE	Basse-Normandie	1388	75,10 %
Jean-François DELARUE	Savoie	1496	80,95 %
Gilles ETIENNE	CNRS région parisienne	1375	74,40 %
Yvon GUESNIER	Alpes-Maritimes	1380	74,67 %
François HAROTTE	Moselle	1560	84,41 %
Marie-Hélène HOUTANE	Périgord	1512	81,81 %
Jean-Yves LANGANAY	Rouen Agglomération	1718	92,96 %
Jean LATAILLADE	Vendée	1626	87,98 %
Francis LECERF	Roubaix-Tourcoing	1589	85,98 %
Françoise LEDOUX	Indre-et-Loire	1253	67,80 %
Jacques MOURARET	Vaucluse	1674	90,58 %
Christian NICOLAS	Paris	1099	59,46 %
Bernard PAULY	Marne	1423	77,00 %
Pierre PERRAUDIN	Saône-et-Loire	1609	87,06 %
François PETIT	Lens-Béthune	1413	76,46 %
Evelyne PICHENOT	Hauts-de-Seine	1639	88,69 %
Christian PLANE	Aude	1766	95,56 %
Michel REDOUTEY	Haute-Saône	1544	83,54 %
Bernard ROYNETTE	Meurthe-et-Moselle	1517	82,08 %
Bernard SOUBOUROU	Saint-Nazaire	1716	92,85 %
Jacqueline TADEL	Ain	1551	83,92 %
Brigitte TOUILLIER	Val-de-Marne	1145	61,95 %
Louise TOURNAYAN	Sup/Recherche du Rhône	1547	83,71 %
Jean-Yves TURBAN	Maine-et-Loire	1485	80,35 %
Jean-Luc VILLENEUVE	Morbihan	1605	86,85 %
Bruno VIRIOT	Haute-Savoie	1541	83,38 %

#### Collège des Branches

Marie-Claude HERBOUX	Enseignement Agricole Public
Jean-Michel LEBRUN	Second degré
Pierre MARCON	Premier degré
Pierre ROYER	Orientation
Pierre TEDESCO	Agents
Raymond ROULAUD	Tech-Sup/CROUS
Georgette TRUBIAN	Retraités
Annie HELOT	Bibliothèques
Michel HUT	LEP
Gilles DORIVAL	Supérieur
Alain LABIDOIRE	Administration Scolaire et Universitaire
Yves BOURGAREL	Administration Centrale

Reste à pourvoir le secteur Recherche.

#### Collège du Conseil Fédéral sortant

Michel VERGNOLLE	Sup/Recherche de Grenoble	1358	75,31 %
Jean-Michel BOULLIER	Commission Permanente	1552	86,07 %
Danièle FRANCO	Commission Permanente	1707	94,67 %
Jean-François TROGLIC	Commission Permanente	1131	62,72 %
Hélène GOUX	Rhône	1476	81,86 %
Jean-Claude GUERIN	Commission Permanente	1126	62,45 %
Yves DALMAU	Commission Permanente	1296	71,88 %
Geneviève PETIOT	Commission Permanente	1112	61,67 %
Antoine BEVORT	Haute-Garonne	1490	82,64 %
Charles FONTENAT	Commission Permanente	933	51,74 %

Ces dix membres constitueront la Commission Exécutive.

Par ailleurs, Michel VERGNOLLE a été élu Secrétaire Général, Jean-François TROGLIC, Secrétaire Général adjoint et Charles FONTENAT, Trésorier.

#### Ont en outre obtenu :

Christian DUSSABLE	Commission Permanente	808	44,81 %
Patrick FRIDENSON	Commission Permanente	710	39,37 %
Francis BENOIT	Basse-Normandie	853	47,31 %
Claude THIELLEMENT	Paris	648	35,94 %

# La bataille autour du projet de loi Savary

**L'enseignement supérieur a été l'objet ces dernières semaines d'un déluge de clamours dans les rues et de déclarations bien senties dans les media. Elles visent à empêcher le renouveau de l'enseignement supérieur, dont le projet de loi Savary est porteur si le Parlement le modifie dans le sens que nous demandons. Il nous faut donc combattre les idées fausses qui circulent.**

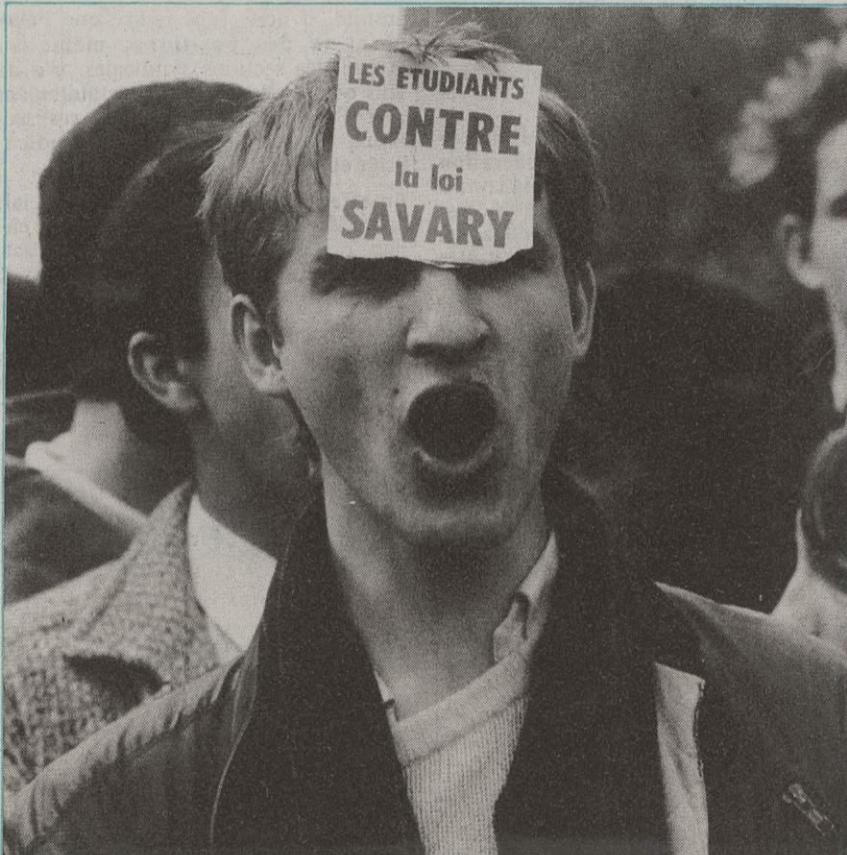
Les grèves étudiantes ont eu pour origine une inquiétude profonde à propos de leurs débouchés et de la crise économique. Nées en médecine, elles ont gagné la pharmacie, l'odontologie, puis le droit et les sciences éco. A la différence des précédents mouvements étudiants, elles n'ont donc cette fois touché qu'une petite minorité d'étudiants. De plus, dans de nombreux cas, ces grèves ont été marquées par des dégradations et des violences qui sont une menace intolérable pour la démocratie et les libertés universitaires.

## Des étudiants aux enseignants

Tout se passe comme si ces mouvements étudiants animés par la droite avaient tiré les marrons du feu pour quelques mandarins universitaires de droite et de gauche qui ne se soucient que de la reproduction de leur savoir et se donnent la recherche pour alibi. Leur but avéré est au mieux de ne rien changer à ce qui existe, au pis de faire créer un enseignement supérieur à deux vitesses, où ils se réfugieraient dans quelques centres d'excellence. Leur fer de lance, ce sont les dignes professeurs du « syndicat » autonome, saisis par la grève comme le héros de la pièce de Jules Romains — M. Le Trouhadec — par la débauche. On allait voir ce qu'on allait voir. En fait, leur grève des examens a été un bluff et n'a pas eu lieu, et leur manifestation nationale le 24 mai n'a réuni que cinq cents personnes. Une escouade de mandarins appartenant à la gauche politique a alors repris à son compte les théories élitistes et conservatrices de l'Autonome et fait le siège des grands media et des hautes sphères du pouvoir.

## Les moyens d'information

On ne peut manquer, à ce sujet, d'être surpris de l'attitude des grands moyens d'information, y compris des journaux et d'hebdomadaires qui nous ont habitué à plus de sérieux et d'honnêteté. Ils ont complètement occulté les analyses et l'information d'origine syndicale, au profit d'une sorte de monopole laissé à quelques universitaires, cherchant à accaparer le débat public suscité par les mouve-



Les baroudeurs nostalgiques de Saunier-Seité

ments étudiants, au profit de leur corporation.

Le grand chic parisien est maintenant de charger la loi de tous les péchés. Quelques grands maîtres la déclarent ainsi bureaucratique, centralisatrice, inefficace et politisée. Il est clair qu'ils n'ont pas lu la loi et qu'ils n'ont pas réfléchi à la crise actuelle de l'enseignement supérieur. Ils nous donnent ainsi une haute idée de leur rigueur intellectuelle. Le record est atteint par un « maître à penser de mai 68 » dans *Le Quotidien de Paris* du 24 mai : « *La réforme conduit à la finlandisation de l'Université et à la caporalisation de la société.* » Et cet homme de gauche de nous expliquer l'origine à ses yeux abominable de la réforme Savary : « *un discours égalitaire, incarné, globalement, par le corps des instituteurs... qui, sur le terrain, se traduit par la rencontre du SNI laïque et du SGEN chrétien.* » Décidément, ce qui est excessif est insignifiant. Les adhérents du SGEN ont été et seront nombreux à écrire aux journaux pour leur montrer que tous ces émigrés de l'intérieur ne sont qu'une minorité.

## Les débats parlementaires

A l'Assemblée nationale, la majorité s'est préoccupée d'améliorer la loi, répondant ainsi à notre vœu.

— Elle a défini un équilibre entre les différentes facettes de la recherche universitaire et a insisté sur sa liberté.

— Elle a caractérisé la formation de tous les maîtres comme scientifique et pédagogique, et ouverte sur les réalités économiques et sociales.

— Elle a ouvert les enseignements de Second cycle à tous les diplômés du premier cycle, et a restreint les possibilités de sélection à l'entrée aux seules filières qui pratiquent actuellement le *numerus clausus* (dans une formule ambiguë proposée à l'origine par le PC).

— Elle a remodelé les pourcentages des différentes catégories dans les Conseils, dans un sens proche de ce qu'avait demandé le CNESER.

— Elle a reconnu le droit pour tous les personnels à la formation professionnelle, à l'action sociale, à l'hygiène et à la sécurité.

— Elle a rendu obligatoire la

constitution du comité régional de l'enseignement supérieur.

— Elle a renforcé les missions du CNESER.

Cependant, les parlementaires et le gouvernement ont fait des concessions appréciables, à la dernière minute, aux adversaires du changement. Les stages en entreprise des étudiants deviennent facultatifs, et les seconds cycles ne sont plus organisés fondamentalement en vue de la préparation à des professions. Les Grandes Ecoles ne se verront appliquer la réforme que si tel est leur bon plaisir. Les féodalités de discipline sont affranchies du contrôle de l'Université sur leurs statuts et même, pour la médecine, sur leur vie scientifique, pédagogique et financière. Elles auront même leur quota réservé dans les différents conseils. L'évaluation collective du travail des enseignants est supprimée, de même que l'obligation de présence et de résidence qui figurait pourtant dans la loi Faure de 1968. Les sections et syndicats SGEN-CFDT devront donc se préparer à réintervenir auprès des parlementaires et du gouvernement lorsque se déroulera en octobre le second round des débats.

## L'impasse de la sélection

Les débats du Conseil Economique et Social en février préfiguraient les affrontements actuels. Au nom de la CFDT, J.F. Troglia s'y opposait déjà à la sélection à l'entrée des universités. Elle comporte « *un risque grave : celui de reconduire l'enseignement supérieur dans l'impasse de la sélection et de continuer ainsi à favoriser les catégories déjà privilégiées. La sélection abrite aussi tous ceux qui ont intérêt à ce que rien ne bouge... En particulier, elle sert de paravent aux intérêts catégoriels de certains personnels enseignants qui n'envisagent aucune remise en cause de leurs propres pratiques et voient dans la sélection le seul remède aux difficultés qu'ils rencontrent, difficultés qui conduisent, pour une part, à « l'échec universitaire ».* »

**Au contraire, nous pensons que l'enseignement supérieur ne se sauvera qu'en changeant, notamment en s'ouvrant aux demandes sociales, et d'abord à celles des travailleurs. Ce n'est pas seulement l'affaire de la loi, c'est aussi et surtout celle des pratiques que les établissements mettront en œuvre.**

Patrick FRIDENSON

## Grève des CE/CPE du SGEN

Depuis 1976, le SGEN-CFDT revendique pour les CE-CPE la parité enseignement-éducation dans tous les domaines. Ce sont des personnels d'éducation ; leur place est, au sein des équipes, analogue à celle des enseignants auprès des élèves avec un rôle spécifique qui ne passe pas par l'enseignement.

Une circulaire du 25 mars 83 définit « les modalités d'ouverture des établissements pendant les congés des élèves », et astreint les CE-CPE au service de vacances (permanences purement administratives). Elle est en complète contradiction avec la perspective éducative de la circulaire d'octobre 82 qui redéfinit leur fonction, indique clairement ce rôle éducatif qui passe par la non appartenance à l'équipe de direction et d'animation. Pour que ses acquis ne soient pas remis en cause en mars 83, le SGEN-CFDT appelait les CE-CPE à se mettre en grève le 3 mai. Au cours du rassemblement à Paris, une motion a été rédigée : « Les CE/CPE du SGEN-CFDT, en grève, réunis en Assemblée Générale le 3 mai 83, s'appuyant sur la nouvelle circulaire du 29 octobre 82 définissant leur fonction, ont décidé de refuser toute participation à un quelconque service de vacances (petites et grandes) » (extrait) ; des télégrammes ont été envoyés au ministère...

Suite à cette action, le SGEN-CFDT était reçu le 19 mai au Cabinet du ministre : celui-ci admettait la contradiction entre ces deux circulaires pour la catégorie. Le Cabinet nous a promis de reconstruire sa position concernant les CE-CPE à propos du service de vacances pour 1984, sur la base de négociations qui se tiendraient avant fin juin 83. Les CE/CPE du SGEN-CFDT ont exprimé la volonté que ces négociations soient multilatérales et ont rappelé leur détermination à refuser toute participation à un quelconque service de vacances dès 83 !

## LOT ET GARONNE

### Deux tours de clé et un huissier

Le SGEN-CFDT du Lot et Garonne a manifesté, depuis la mise en place en 1981 du Conseil de formation, sa volonté d'y participer. Recueillant plus de 17 % aux élections professionnelles chez les instituteurs et ayant un siège sur cinq à la CAPD sa représentativité ne peut être contestée. Ce qui n'a pas empêché l'inspecteur d'académie d'opposer des réponses négatives aux demandes du SGEN. Aussi, un militant du SGEN s'est-il présenté à la réunion de cette instance le 17 mai. Tout en se déclarant favorable (?) à la présence du SGEN, l'IA s'en est remis à l'avis du SNI. Résultat : la séquence a été suspendue pour reprendre dans une autre salle sans le représentant du SGEN, les entrées filtrées, la porte fut fermée à double tour. L'attitude de plus en plus fréquente de certains responsables administratifs qui consiste à se retrancher derrière l'avis de l'organisation majoritaire pour prendre des décisions relevant de leur compétence n'a que trop duré. Affaire à suivre.

## Bac 84

# Des évolutions à petits pas

*La réforme en cours dans le second cycle conduit à des modifications du bac dès la session 84. Elles apparaîtront bien partielles et minimales en regard du poids que cet examen fait peser sur l'enseignement donné en second cycle.*

En fait la Direction des Lycées est (trop ?) prudente sur le sujet. Mises à part des modifications d'organisation (coefficients, place dans les séries d'épreuves) et des précisions sur le travail susceptible d'être demandé (français), les propositions ressemblent plus à des ballons d'essai qu'à l'amorce d'une réforme. Il est vrai qu'une interrogation a été lancée en direction de l'enseignement supérieur lui demandant de préciser les pré-requis à l'entrée en premier cycle, travail important qui supposera à son terme une confrontation avec les lycées sur ce qui peut être raisonnablement demandé aux élèves qui y sont aujourd'hui.

Les ballons d'essai, innovant quelque peu, portent tous sur une évaluation en cours de formation : travaux d'atelier d'électronique au bac F2, sciences physiques et sciences naturelles aux bacs A et B, éducation physique dans toutes les séries. Si le SGEN-CFDT a été d'accord pour reconnaître que tous les enseignements assurés devaient être évalués, il a néanmoins combattu les demandes de mise en place systématique d'épreuves telles que certaines disciplines le demandaient. Il rejoint par là le souci de la Direction des Lycées d'alléger et en tous cas de ne pas alourdir un examen dont Antoine Prost affirme qu'il est déjà « un examen lourd, coûteux, fragile », pour lequel on « frôle chaque année des bavures majeures ». Force nous est de reconnaître que peu de propositions originales d'évaluation de l'enseignement ont été jusqu'ici formulées ou mises en œuvre, il y aurait sans doute à chercher du côté de l'évaluation de projets (proposé pour l'EMT) ou interdisciplinaires (avec des risques de simple superposition de corrections).

### En éducation physique

Le Service a proposé un remodèlage des épreuves devenues désuètes



tes sous forme de contrôle continu. Etudié essentiellement par l'Inspection Générale et les syndicats majoritaires, celui-ci conduit à un dispositif extrêmement contrariant pour l'enseignement : élaboration d'un projet pédagogique des seuls enseignants d'EP (le SGEN avait demandé que plusieurs projets puissent coexister et être élaborés en interdisciplinarité), liste d'activités dans laquelle les seules ouvertures sont les activités de pleine nature et les activités d'expression. Les aspects les plus choquants (entre autres des barèmes de notation et un projet d'évaluation de la socio-affectivité de l'élève (sic !)) ont néanmoins été enlevés lors du dernier CEGT à l'initiative du SGEN-CFDT.

### En atelier

Pour les bacs F industriels, les élèves présenteront un dossier de leur réalisation de l'année et il ne leur sera demandé (en 2 h 30) qu'une simple opération (usinage, réglage ou contrôle) ; il s'agit d'un dispositif déjà expérimenté mais il faudra surtout veiller à ce qu'il n'occupe pas le champ entier de la formation qui doit laisser la place aux formations de base.

### En français

Les trois sujets de l'écrit et le contenu de l'oral ont été précisés, (c'était notre demande) ; il devrait

être ainsi possible de réserver la place à côté de la préparation au bac, à un enseignement plus large. L'ensemble reste quand même à dominante très littéraire. Par contre rien d'intéressant n'a été possible à mettre en place sur les procédures du choix de sujets, (le SGEN avec l'AFEF demandait que pour l'oral, une commission soit réunie à un niveau très décentralisé), ni les conditions de l'épreuve (le dictionnaire n'est toujours pas autorisé par exemple).

### En physique et sciences naturelles

En première A et B, afin d'éviter des épreuves qui reconstitueraient une première partie du bac (le SGEN s'y est opposé) une mise en place expérimentale de contrôle continu est en cours.

On voit que beaucoup reste à faire si l'on veut rendre aux établissements leur marge d'autonomie et à l'enseignement une souplesse aujourd'hui impossible. L'objectif à atteindre est bien de rendre l'initiative aux équipes pédagogiques sous la responsabilité du conseil de district, y compris pour mettre en place l'évaluation continue et des épreuves d'examen. Cette délégation de pouvoir étant donnée sous la forme d'une habilitation à l'image des procédures en cours à l'université.

Christian DUSSABLE

PUBLICITE

# NOUVEAUTÉS LYCÉES 83

NOUVELLE ANTHOLOGIE  
PHILOSOPHIQUE  
Grateloup

MAKING SENSE  
G. Capelle, S. Brace, F. Grellet, D. Soulié  
Classes Terminales (Nouvelle édition)

LENGUA Y VIDA  
Darmangeat, Puveland, Fernandez-Santos  
Classe de Première (Nouvelle édition 83)  
Classes Terminales (parution en 84)

LOS VERBOS ESPAÑOLES  
A. Gonzalez Hermoso

ECONOMIE GENERALE  
Benad  
Classe de 1<sup>re</sup> G

ECONOMIE GENERALE  
Benad  
Classe Terminale G

DROIT  
Alavoine, Guénin, Le Mestréllan, Montacié  
Classe de 1<sup>re</sup> G.

ECONOMIE D'ENTREPRISE  
Larue  
Classe de 1<sup>re</sup> G

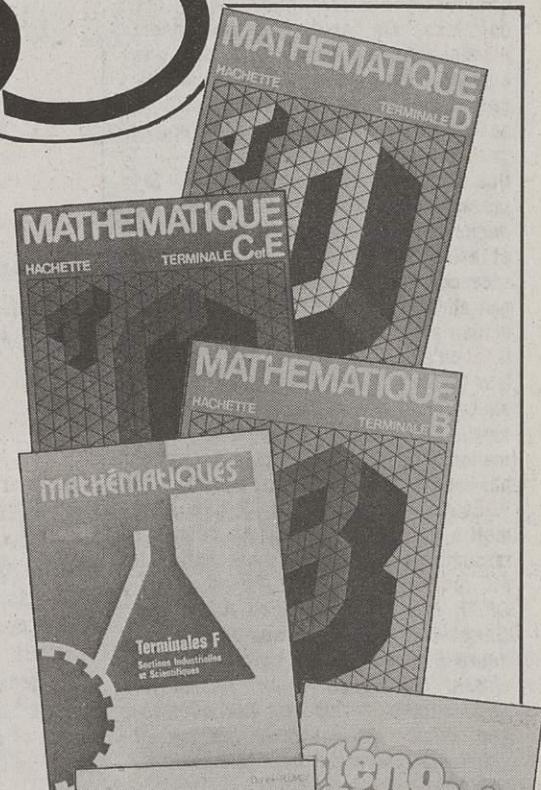
Collection Gregh  
GÉOGRAPHIE DU TEMPS PRÉSENT  
Classes Terminales A, B, C, D  
Classe Terminale G

HISTOIRE  
Le monde de 1939 à nos jours  
Classes Terminales A, B, C, D



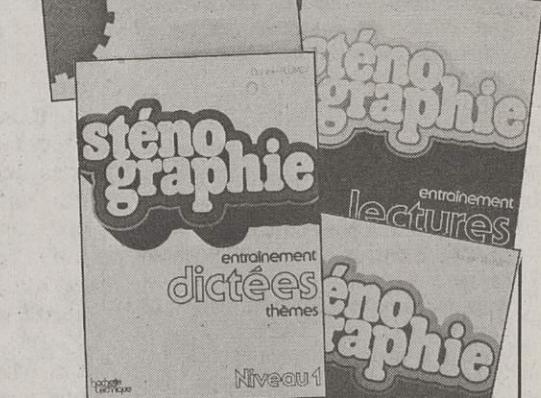
## MATHÉMATIQUES

B. Blanc, D. Blanc, C. Fox, P. Sebah  
Classe Terminale G  
B. Blanc, D. Blanc, P. Sebah  
Classe Terminale F (F1 à 6, 9 et 10)  
Gautier, Royer, Thiercé  
Classes Terminales C et E  
Algèbre et géométrie  
Analyse  
Gautier, Royer, Terra, Thiercé  
Classe Terminale D  
Gautier, Martin  
Classe Terminale B



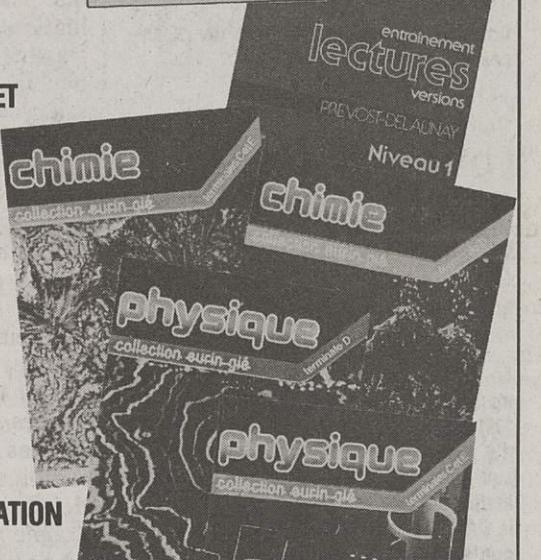
## SCIENCES PHYSIQUES

G. Fontaine, A. Jaubert  
Chimie, Classe Terminale D  
Chimie, Classes Terminales C et E  
Bramand, Faye, Thomassier  
Physique, Classes Terminales C et E  
Physique, Classe Terminale D



## STENOGRAPHIE

Plumey  
Dictées,  
Lectures Prévost-Delaunay simplifié,  
Lectures Prévost-Delaunay



## LETTERS COMMERCIALES ET ADMINISTRATIVES

Rigaut, Frénot  
(Nouvelle norme)

LE GUIDE DU COMPTABLE,  
PLAN COMPTABLE 1982  
Engler (coédition Hachette-Licet)

TRAITEMENT DE L'INFORMATION  
Touzet, Engler (coédition Hachette-Licet)

LIRE, S'INFORMER, S'EXPRIMER  
Niquet, Coulon



CLASSIQUES  
HACHETTE

Notation des fonctionnaires

## Dernière ligne droite ?

Le changement de gouvernement n'a guère contribué, dans un premier temps, à faire avancer le dossier de l'élaboration des statuts des personnels de la Recherche. Cette fois, semble-t-il, la nouvelle équipe installée au ministère de l'Industrie et de la Recherche a pris le dossier en mains et a fixé un terme pour la sortie de ces textes : juillet 1983, soit un an après la publication de la loi d'orientation et de programmation de la Recherche qui a fixé le principe de ces statuts.

Des discussions ont donc été réouvertes avec le ministère et le SGEN-CFDT a été reçu le 20 mai par le Directeur du Cabinet de Laurent Fabius, assisté de plusieurs membres du Cabinet. A cette occasion, le SGEN a bien sûr rappelé toute sa conception des statuts et ses priorités. Il a, en outre, sur les principes mêmes de la négociation fixé deux exigences : obtenir rapidement un texte assorti de grilles pour lancer véritablement le débat sur des bases concrètes ; obtenir le principe de discussions globales avec la fédération SGEN (ce qui n'exclut pas, bien sûr, des initiatives séparées pour des problèmes spécifiques à chaque établissement). Actuellement, nous en sommes à la phase des arbitrages au sein du gouvernement.

Pour peser dans le sens de nos priorités, le SGEN lance une journée nationale d'action le 7 juin. Au cours de cette journée, les sections, sur la base de débrayages fixés localement, organiseront des A.G. pour faire connaître par télégrammes, télex, etc. au ministère de l'Industrie et de la Recherche nos cinq priorités :

■ amélioration de la situation des basses catégories (niveau de recrutement, amplitude de carrière) ;

■ intégration du statut des personnels administratifs dans celui des ingénieurs et techniciens ;

■ mise en évidence des spécificités du secteur de la Recherche qui doivent faire l'objet de dérogations précises par rapport au statut général de la Fonction publique (notamment sur les problèmes de recrutement aux différents grades et d'évaluation) ;

■ engagement gouvernemental sur le plan de reclassement des personnels ITA ;

■ garantie d'intégration dans le nouveau statut des personnels actuellement hors-statut ou sous-contrat à durée déterminée ; exigence d'un recrutement précoce des chercheurs pour sortir de l'actuelle situation de pratique du « vivier ».

Les sections sont également invitées à envoyer télégrammes et motions au Premier Ministre sur la base de ces priorités.

J.F. TROGLIC

*L'actuel statut des fonctionnaires (Ord. du 4.2.59) fait de la notation une obligation : « Il est attribué, chaque année, à tout fonctionnaire en activité ou en service détaché, une note chiffrée, suivie d'une appréciation générale exprimant sa valeur professionnelle. » Les travaux du Parlement changent ces données, à condition que nous nous en saisissions.*

La disposition rappelée ci-dessus a systématiquement été opposée par le ministère de l'Education nationale lorsque nous demandions la suppression de la notation pédagogique et administrative. Encore récemment, elle a, entre autres, servi de prétexte au maintien de l'inspection.

Dès l'engagement des négociations sur le nouveau Statut, l'UFFA-CFDT (1) (et, dans l'UFFA, le SGEN) a particulièrement insisté pour la suppression de cette disposition. Seule organisation syndicale à défendre ce point de vue face à un gouvernement-administration qui tenait à ce pouvoir de contrôle, tout notre effort a porté sur une rédaction renvoyant à chaque ministère l'établissement ou non d'un système de notation. Nous avons obtenu du gouvernement une rédaction qui améliorait la première version, mais restait ambiguë ; la première mouture prévoyait que « chaque fonctionnaire est noté » ; celle finalement déposée devant le Parlement indiquait : « Les notes et appréciations générales attribuées aux fonctionnaires et exprimant leur valeur professionnelle leur sont communiquées » ; avec, comme considérant gouvernemental : « Il n'y a plus obligation statutaire de noter un fonctionnaire ». Mais la formule restait bien sibylline et confinait au subterfuge.

Nous venons d'obtenir du Parlement (séance du 9 mai) une formule maintenant claire : l'amendement de l'UFFA a été repris par la commission des lois ; Le Pors s'y est opposé mollement. Le texte voté est maintenant le suivant :

« Titre I<sup>er</sup> (2). Article 16. — « Lorsque le statut particulier prévoit un système de note et d'appréciation générale pour exprimer la valeur professionnelle du fonctionnaire, celles-ci lui sont communiquées. »

C'est clair : la décision revient maintenant à chaque ministère. Le Statut Général ne pourra plus servir d'alibi.

Du coup, la dernière ambiguïté liée à l'avancement d'échelon tombe : dans le titre II (relatif au fonctionnaire d'Etat), l'article 51 prévoit que « l'avancement d'échelon est fonction à la fois de l'ancienneté et de la valeur professionnelle telle que définie à l'article 16 du titre I<sup>er</sup> » ; c'est-à-dire que si, conformément à la possibilité laissée par le titre I<sup>er</sup>, il n'y a pas de notation, l'avancement d'échelon prévu au titre II (subor-



donné au titre I<sup>er</sup>) ne se fait plus qu'à l'ancienneté.

C'est là un acquis porteur de transformations importantes pour peu que nous nous en saisissions.

Le moment est venu, en appui à la campagne sur le refus d'inspection et pour la modification des pouvoirs dans l'établissement, d'engager sans tarder une vaste action nationale contre l'inspection.

Yves DALMAU

(1) Union des Fédérations de Fonctionnaires et Assimilés.

(2) Le titre I<sup>er</sup> fixe les dispositions communes aux fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales ; le titre II concerne les fonctionnaires d'Etat ; le titre III, les fonctionnaires des collectivités territoriales.

# Technologie-culture technique et formation (3)

Introduire la dimension technologique pour tous, notamment au collège, est une nécessité : la « culture technique » est reconnue comme une composante essentielle de la formation. Simple « gadget » ou supplément d'âme pour certains, celle-ci représente un enjeu essentiel pour la maîtrise des technologies nouvelles et pour le développement social. Dans son dernier ouvrage « Repenser la technique » Philippe Roqueplo, ingénieur... situe les enjeux sociaux de ces questions. Nous lui avons demandé d'en préciser certains aspects.

On parle beaucoup en ce moment de « culture technique ». Pouvez-vous définir ce que représente cette notion ?

Cette notion ne va pas de soi. Pour les « culturels » la technique est d'emblée un phénomène externe ; dans le monde du travail, le mot « culture » fait peur. Quoi qu'il en soit, la technique bouleverse la culture ambiante. Elle constitue avec les sciences, une force dont l'aspect culturel est indéniable. Mais cet aspect culturel reste, d'une certaine façon, culturellement interdit, muet, inconscient de soi-même. Militer pour une culture technique, c'est devancer cet état de chose : une société emmembree de technique doit se donner une culture qui autorise le phénomène technique, et ceux qui y participent, à se reconnaître et à se faire reconnaître.

Ceci dit, je vois trois dimensions fondamentales à la culture technique :

1) il s'agit d'abord de tout ce qui est culturellement indispensable au fonctionnement de l'industrie. Subjectivement : tous les savoir-faire, les talents, les compétences ; non seulement les compétences spécialisées mais toutes les aptitudes qui « entourent » les spécialisations et permettent aux travailleurs d'échanger de l'information, de collaborer, de constituer un « travailleur collectif ». Objectivement : toute la littérature industrielle, les plans, les notices techniques, les cours de formations, etc. En bref : tous les commentaires de l'activité technicienne.

2) la culture technique, c'est aussi, au niveau de la « consommation », tout ce qu'il faut savoir pour consommer astucieusement. Il faut d'ailleurs noter que souvent la consommation n'est rien d'autre qu'une production domestique : cuisine, jardinage, brico-

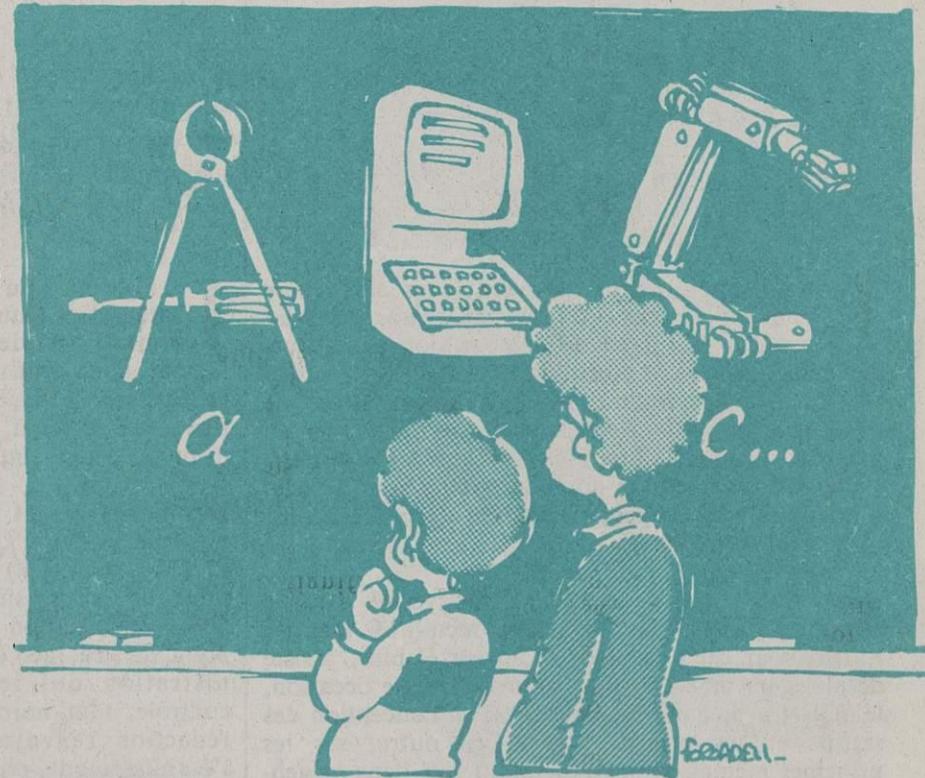
lage... A travers cette production domestique, c'est toute une créativité qui s'exprime. C'est souvent à ce niveau que s'exerce la « convivialité » : c'est-à-dire la multitude de services concrets que nous nous rendons les uns aux autres. Une question se pose à ce sujet : celle du travail au noir. Cette question est capitale et ne saurait être réglée par de simples interdits comme si le travail n'était qu'une valeur marchande dont le marché serait limité. Travailler, c'est d'abord produire des valeurs d'usage en donnant expression à sa propre « culture technique » : j'appelle de tous mes vœux une régulation de ce « travail non marchand » dans le cadre de structures associatives.

3) la culture technique, c'est enfin la compréhension des enjeux sociaux, économiques et politiques des diverses techniques. A ce sujet les réflexions engagées par Cadres CFDT me paraissent avoir une grande importance culturelle. Ce qui est alors en cause, c'est la possibilité de « maîtriser la technique » à tous les niveaux, la bureautique dans les bureaux, la robotique dans les ateliers, l'énergie nucléaire au niveau national... La culture technique est une condition indispensable d'une démocratie qui s'exerce concrètement dans tous les lieux où la technique est mise en œuvre ou décidée... de l'atelier au Parlement !

A propos de « l'émergence, de la sauvegarde et de la reproduction de savoir-faire », vous dénoncez la carence du système éducatif. Pouvez-vous préciser ces carences ?

C'est impossible en peu de mots. Il me suffira d'évoquer à quel point, sauf exception comme à Compiègne, l'enseignement technique est méprisé !

Toujours à propos des savoir-faire, comment concevez-vous le rôle du système éducatif ?



Il est d'abord stupide de considérer que la formation dure de 5 à 20 ans (ou à 15, ou à 25, là n'est pas la question) pour qu'ensuite nous vivions jusqu'à 60 ans ou 65 ans sans formation sérieuse. Où était l'informatique voici 30 ans ? Ou étaient les robots voici 10 ans ? Qu'en était-il des fibres de carbone, des plastiques, des matériaux nouveaux ? Envisager une vie professionnelle qui « succède » purement et simplement à une période de formation est une stupidité. Croire qu'on puisse confier à une cléricature complètement étrangère à l'industrie le soin de « cultiver » les futurs producteurs est une non moins grande stupidité. Il faut oser remettre en chantier les rapports entre formation et production et sur ce point les syndicats ont, me semble-t-il, beaucoup à dire.

Vous semblez, à travers le concept de technologie-nature, estimer que la technologie est un enjeu social et culturel décisif. Est-ce bien de cela qu'il s'agit ?

Dans le mot technologie-nature, il y a le mot nature qui signifie en première approximation, le milieu dans lequel, tout « naturellement », nous naissions, vivons et mourons. Eh bien, ouvrons les yeux et regardons autour de nous : ce milieu est pour une part de plus en plus importante le fruit de

l'activité technicienne. Jusqu'à l'eau que nous buvons qui est passée dans tout un système d'épuration. Notre nature est intrinsèquement technicienne et a besoin d'innombrables techniciens pour fonctionner. Et en même temps cette activité technicienne pose tout un ensemble de contraintes quasi irréversibles : maintenant que nous avons l'énergie nucléaire, nous avons de façon quasi irréversible des lignes haute tension, des déchets, et tout le système de compétences et de surveillance que cela exige. La technique nous embarque : elle engendre la « nature » dans laquelle vivront nos enfants, elle engendre l'ensemble des contraintes qui conditionneront leurs propres choix et, pour une grande part, leurs rapports sociaux.

Certes, je suis convaincu que le progrès technique a apporté une formidable libération : mais il apporte aussi d'énormes contradictions. Il faut donc parvenir à la maîtriser. Il y a à cela bien des conditions dont certaines sont culturelles : c'est pourquoi un effort considérable doit être fait dans le domaine de cette « culture technique » dont j'ai essayé tout à l'heure de préciser les diverses dimensions.

Interview recueillie par  
Christian DUSSABLE  
J.-Claude GUERIN